

SCEA L ESPERANCE SCEA L'esperance rappelle creme crue



- Noms des modèles ou références concernés : **Crème Fraîche. La ferme du Bignon Lot n°39**
- Marque : **La ferme du bignon**
- Lot Lot n°39 Date limite de consommation **05/10/2026**
- Conditionnements : **en pot plastique 25cl**
- Date début/fin de commercialisation : **du 22/09/2026 au 05/10/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : MAINE-ET-LOIRE (49), VENDEE (85)**
- Distributeurs : **nature verte, AMAP cholet, amap jouteau, amap selier, l'esprit d'ici, magasins la ferme du bignon**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **détection de listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Numéro de contact : **0668313292**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre